

Et l'UNESCO ?

L'UNESCO, lutte depuis plus de 50 ans avec la convention 1970 sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Aussi, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2199 en 2015, pour prévenir des crimes en provenance de l'Irak et la Syrie en imposant des sanctions économiques et diplomatiques aux pays et aux personnes bénéficiaires du commerce illicite d'antiquités. L'Unesco travaille également avec Interpol, les douanes, les musées et les principales salles de vente pour empêcher la vente d'objets volés.

Quelles Solutions pour contrer ce trafic illicite ?

La consolidation des législations et des sanctions devient primordiale surtout avec la croissance du commerce en ligne. Il est possible de se procurer des œuvres d'art du monde entier en tout anonymat sur le net.

Des associations se mobilisent en sensibilisant comme l'association l'International Association for Assyriology, composée d'assyriologues et d'archéologues du Proche-Orient. En effet, l'éducation et la sensibilisation sont les meilleures armes contre l'ignorance et le barbarisme.

Il faut également renforcer la surveillance sur les sites archéologiques. La plupart des sites sont très peu surveillés voir pas du tout. En Irak, il existe la police d'antiquités qui surveille, mais ils sont en infériorité numérique ce qui rend le travail difficile.

« Cette criminalité transnationale nourrit une économie de prédation qui intéresse notre sécurité nationale. C'est aussi une atteinte au patrimoine irréversible car un objet pillé, sorti de son contexte, perd toute valeur scientifique »

Vincent Michel, Professeur d'Histoire de l'art et Archéologie de l'Antiquité classique d'Orient.

Document réalisé à des fins d'informations par Manelle Saïdi.

Sources documentaires :

- UNESCO, trafiquants d'art, trafiquants d'âme, 9 octobre 2020.
- BFMTV, trafic d'œuvres d'art: le business qui enrichit Daesh, 22 mai 2015.
- Culture.gouv Bilan des vols, disparitions, dégradations et restitutions d'objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques, 2020.
- Tracfin, cellule antiblanchiment du ministère de l'Economie et des finances, rapport 2019/2020.
- Marché de l'art : les incroyables filières des faux et arnaques. Youtube. 16 décembre 2018.

Sources iconographiques :

- Cercle genevois d'archéologies, la statuaire antique de Libye. (couverture) 20 février 2018.
- graphique, Culture.gouv Bilan des vols, disparitions, dégradations et restitutions d'objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques, 2020. (pages intérieures)
- France24.com Mossoul : l'EI démolit des statues vieilles de plus de 2 000 ans (pages intérieures) 26 février 2015.
- Pucsdoc.fr armoire Chinoise ancienne laque rouge Antique (pages intérieures) 2015.

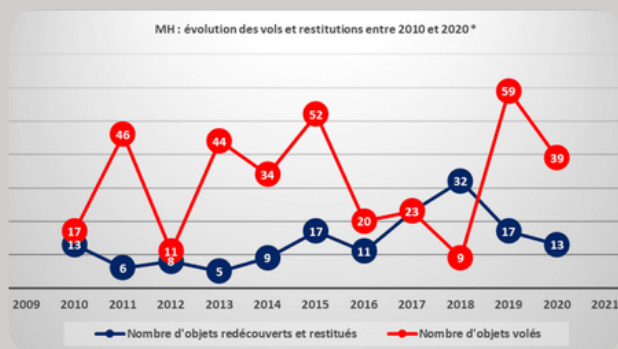


L'ART DU CRIME

Du vol à la contrefaçon d'antiquité, un problème d'éthique pour le marché de l'art.

LA GRAVITÉ DU TRAFIC ILLICITE D'OEUVRES D'ART

Six milliards d'euros par an, voici le montant que génère le trafic illicite d'antiquités. Ce trafic est une réelle menace pour la sécurité internationale, en se classant au quatrième rang des crimes transnationaux et au troisième rang des flux illicites en matière de volumes, derrière la drogue et les armes. La hausse de la demande et de l'intérêt des antiquités encourage grandement ce commerce illégal, qui renvoie à deux phénomènes majeurs : les vols d'antiquités sur des sites archéologiques et à la contrefaçon d'oeuvres d'art revendue comme authentique.



De 2010 à 2020 inclus, 354 objets protégés ont été volés, tandis que seulement 154 objets protégés ont été redécouverts et ou restitués auprès de leurs propriétaires. Un écart fulgurant qui montre bien la menace de ce trafic.



L'ART ET LE TERRORISME

De 2013 à 2018, le pillage a été l'arme de guerre de l'État islamique. C'est la deuxième source de revenus de Daesh, derrière le pétrole. En effet, les djihadistes détruisent les sites en Irak et en Syrie, justifiant leurs actes par la destruction des reliques à des civilisations antérieures à l'islam.

Cependant, ils ne se contentent pas uniquement de détruire le patrimoine, ils vont surtout le revendre dans le marché noir de l'art. Ces œuvres pillées sont appelées « les antiquités du sang » comme l'explique Tracfin, dans son rapport de 2019/2020. Elles sont achetées par des antiquaires et des collectionneurs, qui pour certains, sont en parfaite connaissance de la criminalité de ces pièces mais ferment les yeux sur la gravité des choses.

On le voit en Syrie depuis l'instabilité créée par la guerre, plus de 320 sites archéologiques ont été pillés ou détruits. C'est aussi le cas en Irak avec des djihadistes qui détruisent à coups de marteau les statuts du musée de Mossoul.

LA CONTREFAÇON EN CHINE

La Chine demeure l'une des plaques tournantes du trafic d'objets d'art, on y retrouve bien de vrais trésors pilés revendus que de fausses antiquités bien vieilli. Cette industrie du faux se passe notamment à Ningbo en Chine, où des ouvriers passent leur temps à réaliser des copies de meubles d'antiquités du 18ème siècle. Les meubles sont réalisés à partir de bois neuf puis vieillis avec de la résine d'arbre, mélangés à de l'alcool. Avec ce mélange et leurs savoirs ancestraux, ils réussissent à vieillir artificiellement le bois. Ces meubles sont très convoités, plus de 150 meubles sont exportés chaque jour dans le monde entier, surtout en Europe.



On retrouve le faux partout, parfois même dans des musées. Cela se produit car il est facile pour les trafiquants de se procurer des certificats d'authenticité par des laboratoires, pour pouvoir vendre en affirmant la véracité de l'antiquité mais aussi pour faire passer les objets aux frontières.